



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015

31 août-4 septembre 2015, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour l'Ouzbékistan (2016-2020)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Justification du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Gestion du programme et des risques	8
IV. Suivi et évaluation.	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Ouzbékistan (2016-2020).	10



I. Justification du programme

1. L'Ouzbékistan, pays doublement enclavé qui compte plus de 31 millions d'habitants, est l'État le plus peuplé d'Asie centrale. Urbains et ruraux sont pratiquement à parts égales et la population est composée aux deux tiers de personnes de moins de 30 ans¹.

2. Bénéficiant d'une croissance économique solide, il a vu son taux de pauvreté reculer de 27,5 % en 2001 à 13,5 % en 2015, d'après le Commission nationale de statistique, et il est bien parti pour atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) 1 en 2015, comme indiqué dans le deuxième rapport national de 2015 sur les OMD. Ce rapport donne également à lire que l'Ouzbékistan a atteint ses objectifs nationaux relatifs aux OMD concernant l'accès universel à l'enseignement primaire, l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire/secondaire et la réduction de la mortalité maternelle. Le pays a sensiblement progressé dans la réalisation d'autres OMD à l'échelle nationale, à savoir ceux qui consistent à réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans² et à éliminer le paludisme, selon le même rapport. Il est également signalé dans celui-ci qu'il faut faire davantage pour améliorer la qualité de l'éducation, parvenir à une égalité plus large entre les sexes, diminuer plus avant la mortalité infantile, arrêter la propagation du VIH et de la tuberculose et promouvoir la viabilité environnementale.

3. Avec un revenu national brut par habitant estimé à 1 880 dollars en 2014, l'Ouzbékistan est devenu un pays à revenu intermédiaire, d'après les données de la Banque mondiale, ce qui va de pair avec de nouveaux défis en matière de développement économique, social et environnemental durable et suppose un renforcement des institutions et une entreprise de démocratisation.

4. *La réalisation d'une croissance économique équitable* est une priorité de développement. Le rapport national de 2015 sur les OMD reflète des disparités persistantes entre les régions et entre les zones rurales et urbaines. Par exemple, dans la région la plus pauvre, le Karakalpakstan, où les moyens de subsistance sont particulièrement mis à mal par la crise de la mer d'Aral qui se poursuit, le taux de pauvreté s'établissait à 32 % en 2013, contre 2 % dans la capitale du pays. Il est indiqué dans le rapport que les taux de pauvreté en ville et à la campagne étaient respectivement de 17,3 % et de 10,6 % en 2013. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), reprises dans le programme ouzbèke pour un travail décent de 2014, le taux de chômage des jeunes se situait à 21,1 % en 2012, soit quatre fois plus que le taux de chômage global rapporté par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Les femmes sont défavorisées face à l'emploi, avec un taux d'activité de 47,9 %, contre 61,4 % pour les hommes.

5. Les grands problèmes qui se posent en termes de subsistance comprennent non seulement le chômage et le sous-emploi, mais aussi l'emploi informel, qui représente 30 % de l'activité, d'après les données communiquées par le Ministère du travail dans son rapport sur la protection sociale de mars 2014. La pénurie d'emplois dans le secteur structuré de l'économie a pour conséquence que de vastes segments de la population sont exclus des régimes contributifs (prestations de

¹ *Prevention Education in Eastern Europe and Central Asia: a Review of Policies and Practices*, UNESCO (Moscou, 2013).

² *Assessing Development Strategies to Achieve the MDGs in Uzbekistan*, DAES (New York, 2011).

retraite, de santé et de maternité)³. Les transferts de fonds de l'étranger sont un facteur économique important. Toutefois, leur volume annuel en provenance de la Fédération de Russie (1,8 million de travailleurs migrants, selon des estimations réalisées en janvier 2015 par les services de l'immigration russes) a diminué de 10 % entre 2013 et 2014 et devrait baisser encore en 2015.

6. Le Gouvernement considère l'entrepreneuriat et la création de petites et moyennes entreprises comme des sources d'emploi majeures et souhaite vivement améliorer le climat économique. Depuis cinq ans, l'Ouzbékistan est continuellement classé en deçà de la cent-quarantième place dans les rapports Doing Business de la Banque mondiale. Le Gouvernement a récemment fait part de son intention de déréglementer les entreprises d'État afin de donner une impulsion supplémentaire au développement du secteur privé⁴.

7. *L'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de l'accès équitable à ces ressources* revêt un caractère crucial pour une croissance économique durable et le bien-être des populations exclues, en particulier dans les zones rurales. Les déterminants essentiels à cet égard sont : la qualité de l'accès aux ressources naturelles (terre/eau/biodiversité/énergie⁵); la résilience face aux catastrophes naturelles et dues à l'homme, y compris l'assèchement de la mer d'Aral⁶, et d'autres problèmes environnementaux existants tels que les changements climatiques. La manière dont l'eau est actuellement exploitée pour l'agriculture, secteur qui utilise pratiquement 90 % de l'eau douce disponible⁷, est intenable, sachant qu'il y a jusqu'à 40 % de pertes dans les réseaux d'irrigation⁸ et que près de la moitié des terres irriguées sont dégradées⁹. L'Ouzbékistan est un exportateur net d'énergie, et pourtant les pénuries et interruptions d'approvisionnement signalées compromettent la croissance économique, la création d'emplois, l'éducation et les soins de santé, difficultés qui touchent de façon disproportionnée les ruraux et tout particulièrement, en raison des rôles différents qu'elles assument au sein de la famille, de la collectivité et de la main-d'œuvre, les femmes, d'après le bilan commun de 2014.

8. *L'enracinement d'une gouvernance ouverte et efficace* est d'une importance capitale pour soutenir la mise en œuvre des réformes nationales et des engagements internationaux. L'administration publique est entravée par l'absence de principes juridiquement contraignants en ce qui concerne la gestion des services et par un système directif et centralisé qui complique la tâche de répondre à des besoins diversifiés. La fonction publique appelle de profonds changements afin de se transformer en un système transparent, professionnel et basé sur le mérite. Étant donné que la proportion de femmes s'établit à 16 % au Parlement, 6,5 % au Conseil des ministres et 19 % dans les administrations locales¹⁰, une démarche systémique

³ *An Overview of Uzbekistan's National Social Protection System*, PNUD (2014).

⁴ Décret présidentiel n° 4609, 7 avril 2014.

⁵ Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud indiquait en 2014 que plus de 65 % de la production agricole était le fait de ménages ruraux.

⁶ La catastrophe de la mer d'Aral, avec ses graves conséquences sur les plans socioéconomique et environnementaux, est le plus grand problème écologique de l'Ouzbékistan.

⁷ Données sur les prélèvements annuels d'eau douce dans l'agriculture (Banque mondiale, 2013).

⁸ Deuxième communication nationale au titre de la CCNUCC, 2008, p. 22.

⁹ Quarante-huit pour cent des terres irriguées sont exposées à des dégradations (salinité, érosion, etc.), d'après le rapport national sur l'état de l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles, présenté par le Comité d'État pour la protection de la nature en 2013.

¹⁰ Bulletin statistique sur les femmes et les hommes d'Ouzbékistan, établi en 2014 par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, couvrant la période 2007-2010, p. 178.

de résorption des inégalités entre les sexes serait de nature à accroître la participation des femmes à tous les niveaux de décision. Avec le concours du PNUD, le Gouvernement a relevé ses objectifs en matière de transparence stratégique et amélioré la fourniture des services publics dans le cadre du plan directeur pour l'administration en ligne 2013-2020. Les dirigeants ouzbèkes ont exprimé leur volonté politique de lutter contre la corruption, mais l'entreprise reste perçue comme nuisible à la qualité de service et propice à un creusement des inégalités.

9. *La protection des droits* au moyen d'un système judiciaire de meilleure qualité et d'un renforcement de l'état de droit a enregistré des progrès mais doit encore être accentuée. Il convient également de consolider l'indépendance de la justice, l'application de la loi et les mécanismes d'aide juridictionnelle pour garantir aux citoyens un accès véritable aux recours judiciaires. Le pays a ratifié plus de 70 conventions internationales; sa législation nationale reconnaît la primauté du droit international. Néanmoins, la bonne connaissance des conventions et la capacité à les appliquer laissent encore à désirer.

10. Le renforcement de l'état de droit et la mise en œuvre d'une gouvernance ouverte et efficace font partie des orientations définies par le Président, en 2010, dans son cadre conceptuel pour la poursuite de la réforme démocratique et l'organisation de la société civile dans le pays. L'état de droit se rattache également à l'engagement du Gouvernement en faveur des droits de l'homme, concrétisé durant l'examen période universel, dont le pays a accepté 115 des 203 recommandations. Les domaines identifiés comme appelant des améliorations sont la justice et l'état de droit ainsi que le droit au travail et à la sécurité sociale, y compris pour les femmes et les personnes handicapées.

11. Le développement de l'Ouzbékistan est étroitement lié à sa *situation dans une région sensible*, notamment au vu des préoccupations concernant la sécurité après le départ des forces internationales d'Afghanistan. Les relations d'interdépendance autour des ressources naturelles, en particulier les questions transfrontières qui concernent l'eau et l'énergie, de même que les tracés complexes des frontières, représentent des défis considérables.

12. Les réalisations du PNUD ont permis de *tirer des enseignements importants* qui font apparaître ce qui a fonctionné durant l'exécution du précédent programme de pays. L'approche consistant à associer les interventions concrètes des projets et les services de conseil stratégique en amont se traduit par une amélioration des résultats et de la rentabilité. Un autre enseignement crucial a trait à la transposition à plus grande échelle, et plus précisément au fait que le Gouvernement se montre disposé à reproduire des interventions couronnées de succès en utilisant ses propres moyens. Par exemple, la collaboration du PNUD avec la Cour suprême dans le cadre du pilotage d'une initiative de tribunaux électroniques pour les juridictions civiles a encouragé le Gouvernement à élargir la démarche à tout le pays¹¹.

13. La concertation politique factuelle est importante. Le renforcement de leurs capacités par le PNUD a permis à deux groupes de réflexion nationaux de premier plan de diriger les préparatifs de la première stratégie de développement à long terme du pays, Vision 2030.

¹¹ Cour suprême, n° 04/06/7-1199-14, 21 novembre 2014.

14. Il est capital que les interventions de développement ciblées reposent sur des données et des faits fiables. L'accès à des données officielles ventilées par sexe et âge doit être élargi dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il importe de prêter une attention particulière au renforcement des moyens dont disposent les fonctionnaires pour analyser les données conformément aux normes internationales, de même qu'à l'appui législatif et politique et aux mécanismes durables de collecte régulière de statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes.

15. Les rapports d'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2010-2015 et le plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays reconnaissent le PNUD comme un partenaire neutre qui tient dûment compte des besoins nationaux. Du fait qu'il est exposé dans son entier à des expériences internationales, le Programme est en mesure de faciliter l'échange de bonnes pratiques, y compris en ce qui concerne les engagements internationaux de l'Ouzbékistan.

II. Priorités du programme et partenariats

16. Le programme de pays s'inspire du cadre conceptuel élaboré par le Président en 2010, qui définit une approche du développement axée sur les personnes « en vue de bâtir un État ouvert, démocratique et régi par le droit, une économie en développement stable et une société respectée dans le monde, où la personne, ses intérêts, ses droits et ses libertés sont l'enjeu prioritaire, non dans les mots, mais dans la pratique ».

17. Le PNUD aidera le Gouvernement à œuvrer au développement humain par des interventions en faveur du développement économique ouvert et de la durabilité sociale et environnementale. Les capacités institutionnelles et l'état de droit ont une importance essentielle à cet égard, notamment l'élaboration de lois, une mise en œuvre effective et le règlement des différends. Investir dans les femmes, favoriser leur participation et promouvoir leur rôle dans la prise de décisions est une priorité transversale pour le PNUD.

18. Contribuant directement aux résultats 1, 2 et 3 du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, le programme de pays appliquera une approche sensible à la problématique hommes-femmes, axée sur les problèmes et fondée sur la connaissance des faits, en ciblant les groupes exclus. Il s'attaquera à toutes les formes d'inégalité en mettant l'accent sur les disparités régionales; veillera à ce que toutes les mesures prises respectent et fassent progresser les droits de l'homme; et basera l'analyse sur des faits crédibles.

19. Les quatre domaines de résultats du programme de pays, pleinement alignés sur les trois grandes priorités du PNUAD pour 2016-2020, sont les suivants : a) le développement économique ouvert, centré sur l'emploi et la protection sociale; b) la protection de l'environnement au profit du développement durable; c) la gouvernance efficace pour améliorer les services publics; et d) la protection des droits.

20. Au titre du *développement économique ouvert*, le PNUD continuera de renforcer les capacités nationales, notamment en matière d'élaboration de politiques fondées sur les faits, et appuiera la formulation de stratégies de développement nationales intégrées, de façon à garantir une croissance économique équitable et des possibilités d'emploi décent plus nombreuses. Il s'agira entre autres de porter une

attention particulière à Vision 2030 et à la définition d'objectifs de développement durable à l'échelle nationale. Le Programme complètera le concours apporté aux améliorations touchant le milieu des affaires en promouvant des possibilités d'emploi productif et durable pour les groupes vulnérables, particulièrement les jeunes, et en remédiant aux disparités régionales. Il soutiendra les efforts visant à consolider les systèmes nationaux de protection et d'accompagnement des travailleurs migrants, parallèlement à des mesures destinés à mobiliser le potentiel économique des femmes.

21. Le PNUD mettra à profit des partenariats fructueux avec la Chambre de commerce et d'industrie, le Centre de l'administration en ligne, la Commission nationale de la concurrence et de nouveaux partenaires afin de dispenser des conseils stratégiques en amont de manière à améliorer le climat des affaires et les filières entrepreneuriales. Pour aplanir les disparités régionales, il intensifiera sa collaboration avec les organismes du système des Nations Unies et la communauté internationale.

22. Le PNUD place l'utilisation rationnelle des ressources au cœur des travaux du programme de pays sur la *protection de l'environnement au profit du développement durable*. Il encouragera une gestion durable, transparente, équitable et responsable des ressources naturelles et la réalisation d'interventions de haut niveau dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la promotion des énergies renouvelables. Il fournira une assistance pour renforcer la résilience des collectivités face à la variabilité du climat et aux risques climatiques et aidera le pays à satisfaire à ses obligations découlant des conventions internationales sur l'environnement. Le Programme, en coopération avec des institutions spécialisées des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), plaidera pour l'adoption de bonnes pratiques agricoles et la mise en place d'incitations conçues dans l'optique d'améliorer le rendement de l'agriculture et d'optimiser l'utilisation de l'eau. Un meilleur accès des ménages ruraux à l'électricité, à l'eau et au gaz naturel aura une incidence nette positive sur le bien-être des femmes et des enfants; par conséquent, le PNUD militera pour que les femmes puissent exploiter et posséder des biens et services écosystémiques, et pour des solutions à base locale, résistantes aux phénomènes climatiques et aux catastrophes, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

23. Dans l'intérêt de la durabilité, le PNUD se concentrera sur l'intégration, dans les réformes décisionnelles, législatives et institutionnelles, de principes relatifs à l'utilisation durable des ressources naturelles, grâce à des partenariats avec l'Union européenne, l'Agence allemande de la coopération internationale (GIZ), la Direction du développement et de la coopération, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BasD), ainsi que par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat.

24. Au titre de la *gouvernance efficace et ouverte*, le PNUD plaidera pour un accès équitable à des services publics efficaces et sensibles à la problématique hommes-femmes par l'intermédiaire d'une réforme de l'administration publique, qui devra notamment consister à renforcer les capacités nécessaires afin d'élaborer des stratégies et feuilles de route factuelles pour une administration publique efficace, et de réformes spécifiques destinées à accroître la protection sociale des groupes exclus. Il promouvra l'examen fonctionnel des organismes publics et la refonte des processus d'affaires, en appliquant divers instruments pour augmenter la

participation des femmes et faire en sorte que leurs voix soient entendues. Par une intensification des travaux sur le cybergouvernement et un appui à l'exécution du plan-cadre, le Programme axera son action sur la mise au point d'un mécanisme national unifié pour les données ouvertes. Il encouragera les partenariats avec les organisations de la société civile et les médias, et la participation de ces acteurs, dans le domaine de la fourniture de services, et s'attachera au perfectionnement du système national de prévention de la corruption.

25. Les systèmes de gouvernance seront associés à des objectifs de protection sociale, y compris le renforcement de l'efficacité et de la viabilité des prestations sociales et des régimes de retraite et l'amélioration des services sociaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

26. Afin de promouvoir plus avant *protection des droits et accès à la justice*, le PNUD fournira des conseils stratégiques et une assistance technique pour la mise en œuvre des obligations faites par les conventions internationales et les organes conventionnels des Nations Unies. Avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), cela impliquera d'appuyer l'élaboration de mécanismes institutionnels et procéduraux pour renforcer l'indépendance de la justice; d'améliorer l'administration des juridictions; et d'accroître la confiance du public dans les tribunaux. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Union européenne et d'autres partenaires bilatéraux, le PNUD aidera le pays à donner suite à l'examen périodique universel, aux recommandations des organes conventionnels et à l'exécution du plan d'action découlant de l'examen période universel.

27. Conformément au plan stratégique du PNUD, le programme de pays met en avant une logique de gouvernance transversale dans tous les résultats. Parallèlement, le concours du PNUD aux efforts de développement économique soulignera le caractère fini des ressources. Il promouvra l'investissement dans des technologies propres, renouvelables et efficaces, et les emplois « verts ». Le soutien apporté aux zones défavorisées, telles que la région de la mer d'Aral, intégrera les moyens de subsistance dans la planification de la gouvernance environnementale et locale. Des approches communes à toutes les organisations du système des Nations Unies amélioreront la réponse aux défis intersectoriels, et l'établissement d'une structure de coordination de l'aide garantira des synergies avec des partenaires comme la BasD, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), USAID et la Banque mondiale.

28. Pour la mise en œuvre des résultats, le système des Nations Unies s'emploiera à rehausser la collaboration avec le Parlement (à la fois le Sénat et l'Assemblée législative) en sa qualité d'institution qui légifère, représentante et supervise, y compris au sujet de la réalisation des objectifs de développement durable.

29. Le programme de pays s'efforcera d'établir une coopération étroite avec le Conseil des ministres dans l'élaboration et l'exécution des programmes de préparation aux réformes. Le PNUD consolidera les liens entre les interventions locales, régionales et nationales dans le but d'élargir la portée des résultats obtenus. Dans la poursuite de cet objectif, le PNUD mettra en place une approche de partenariat multipartite avec le Gouvernement, le milieu universitaire, les organisations de la société civile et les médias.

III. Gestion du programme et des risques

30. Le présent descriptif de programme de pays met en avant les contributions du PNUD aux résultats nationaux et sert au Conseil d'administration de premier élément de responsabilité pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau national. Les responsabilités des cadres aux niveaux du pays, de la région et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont prescrites dans le programme et les politiques et procédures opérationnelles et dans le cadre de contrôle interne de l'organisation.

31. Le programme de pays sera exécuté sur le plan national et couvert par une lettre d'accord sur les services d'appui du PNUD. L'appropriation et le renforcement des capacités nationales auront une valeur essentielle en tant que principes de mise en œuvre. Le PNUD évaluera l'aptitude des partenaires d'exécution potentiels à gérer les ressources et les aidera à rehausser leurs capacités de gestion.

32. En vue d'assurer une coordination plus forte du système des Nations Unies pour le prochain cycle de mise en œuvre du PNUAD, l'équipe de pays a décidé d'opérer dans le cadre des *plans de travail conjoints biennaux des Nations Unies* plutôt que sur la base de plans d'action spécifique aux organisations. Parmi les aspects complémentaires de l'amélioration des mécanismes de gestion et de responsabilisation figurent le renforcement du Comité directeur mixte Gouvernement-ONU du PNUAD et l'établissement de groupes de résultats pour chaque domaine thématique.

33. Le PNUD s'emploiera résolument à relier les contenus aux communications, à améliorer les pratiques de gestion des savoirs et à systématiquement tirer parti des innovations. Il s'agira notamment de renforcer les communications dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action, grâce à des efforts de planification et à plus de rigueur au service du développement. Cela passera aussi par un alignement structurel interne avec les nouveaux domaines prioritaires, et éventuellement un examen régulier pour s'assurer que l'on dispose des moyens requis au sein des bureaux concernés.

34. L'appropriation nationale du PNUAD et du programme de pays imprimera au PNUD un élan bienvenu pour revitaliser le dialogue stratégique sur le cofinancement par le Gouvernement des programmes et projets de développement, par le biais d'un partage des coûts ou d'un financement parallèle accru. Le Programme jouera un rôle de chef de file dans l'assistance fournie au Gouvernement pour consolider l'architecture de coordination de l'aide.

35. Le PNUD en appellera aux pays donateurs (Chine, Fédération de Russie, République de Corée et Turquie) et encouragera la coopération Sud-Sud afin d'amener les expériences réussies et les meilleures pratiques en Ouzbékistan. Il facilitera la présentation des bonnes pratiques ouzbèkes aux pays intéressés.

36. Les principaux risques externes qui pèsent sur l'exécution du programme ont trait au déclin de la stabilité et de la sécurité qui pourrait découler de la crise économique régionale et de la situation en Afghanistan. Il faut également composer avec la possibilité de catastrophes naturelles ou climatiques imprévues, de tensions transfrontières liées à l'utilisation des ressources naturelles, d'un accroissement de la pression sur le marché du travail et d'une baisse des transferts de fonds et/ou d'un retour massif des migrants. En collaboration avec les organisations du système des

Nations Unies, le PNUD continuera de surveiller les risques associés à la situation politique dans les pays voisins et incitera les ménages et les exploitants agricoles à prendre des mesures de préparation et d'atténuation pour augmenter leur résilience, tout en s'appuyant sur les cadres de planification des interventions d'urgence interorganisations des Nations Unies.

37. Les risques internes comprennent les restrictions qui demeurent concernant l'espace d'action et qui sont susceptibles de freiner la bonne mise en œuvre du programme. De nouvelles réductions au niveau des ressources fondamentales et la présence limitée de la communauté internationale dans le pays pourraient compliquer la tâche qui consiste à maintenir une dotation financière saine. Le PNUD réévaluera régulièrement son plan de viabilité financière, établira des stratégies de mobilisation de ressources et de partenariats cohérentes et à long terme et contrôlera les résultats tous les ans. Les règles financières nationales, qui régulent l'accès des partenaires d'exécution locaux et des organisations non gouvernementales (ONG) aux fonds disponibles, comportent le risque de retarder la mise en œuvre du programme. Le PNUD s'attachera à atténuer ce risque en tenant des consultations avec le Gouvernement et la société civile.

IV. Suivi et évaluation

38. Le PNUD mettra en place un cadre de suivi et d'évaluation pour le PNUAD et le programme de pays, en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur le système national de collecte de données. Il veillera à ce que les informations soient ventilées par sexe, âge, niveau de revenu, positionnement rural/urbain et autres critères cibles. Il conduira des travaux de recherche et d'analyse politiques sur plusieurs années en coopération avec les principaux laboratoires d'idées du pays.

39. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources constituera un outil stratégique au moyen duquel le PNUD et les partenaires nationaux s'accorderont sur les indicateurs de résultats, les points de référence et les objectifs, associés aux moyens de vérification correspondants, notamment des études réalisées par le Gouvernement et des évaluations externes indépendantes. Du fait des écarts possibles entre certaines données officielles et les estimations internationales, le PNUD tiendra compte des deux sources d'information.

40. Le Groupe de suivi-évaluation des Nations Unies fournira des conseils et une assistance techniques sur tous les aspects de la gestion fondée sur les résultats. Il élaborera un plan de suivi et d'évaluation pour le suivi conjoint des résultats, une évaluation à mi-parcours du PNUAD et du programme de pays et le suivi récapitulatif annuel des résultats. Ces activités serviront de repère à la mise au point de stratégies d'adaptation à l'évolution des priorités nationales. Des ajustements du programme de pays seront effectués annuellement en concertation avec le Gouvernement et les partenaires nationaux, sur la base des examens annuels du PNUAD, en tenant compte des changements intervenus dans la situation du pays et des progrès accomplis dans l'exécution du programme. Le PNUD allouera des ressources financières et humaines adéquates pour couvrir les dépenses liées aux activités de suivi et d'évaluation.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Ouzbékistan (2016-2020)

Priorité ou objectif du pays : Durabilité de la croissance économique pour créer des possibilités de développement humain

Résultat du PNUAD en liaison avec le PNUD –1 : À l'horizon 2020, croissance économique équitable et durable au moyen d'un renforcement pour tous de l'emploi productif, de l'amélioration du climat d'affaires, de l'entrepreneuriat et des innovations

Résultat du plan stratégique correspondant : 1

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Indicateur : État de développement et approbation/adoption d'objectifs nationaux de développement durable assortis d'un système efficace de suivi des conditions de vie de la population Niveau de référence : Objectifs de développement durable (septembre 2015) Niveau cible : définition/mise en œuvre (2020)	Documents officiels et décisions du Gouvernement (rythme annuel/pluriannuel), rapports réguliers sur les progrès dans la réalisation des objectifs nationaux de développement durable (mi-parcours/final) Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, rythme annuel	Produit 1 : Systèmes nationaux de collecte, de mesure et d'analyse des données améliorés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable Indicateur 1.a : Disponibilité et suivi de politiques et programmes dûment budgétisés du Gouvernement qui incorporent des paramètres de croissance ouverte alignés sur les objectifs nationaux de développement durable Niveau de référence : 1 (WIS-2, 2014); Niveau cible : Au moins une politique/un programme pour chaque objectif de développement durable (2020); Source/fréquence : Réglementation gouvernementale, rapports sur les projets (rythme annuel) Indicateur 1.b : Disponibilité de mécanismes de collecte et d'analyse des données qui fournissent des informations ventilées par sexe/âge pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux de développement durable Niveau de référence : Non (2014); Niveau cible : Oui (2017); Source/fréquence : Décision du Gouvernement; rapports d'étape sur les objectifs nationaux de développement durable (rythme annuel)	Composante économique du Gouvernement; structures scientifiques/analytiques du pays; OIT; Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine; Fonds d'affectation spéciale multidonateurs; Union européenne; Banque mondiale; BasD; institutions financières internationales émergentes; Agence allemande de coopération internationale; Agence turque de coopération et de coordination	Ressources ordinaires : 3,5 millions de dollars Autres ressources : 19,2 millions de dollars
Indicateur : Taux de chômage (hommes/femmes) des jeunes (16-29 ans) Niveau de référence : 21,1 % (2012, estimation non officielle de l'OIT) Niveau cible : 15 % (2020)	Rapports de l'OIT (rythme annuel) Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud (rythme annuel); autres données statistiques	Produit 2 : Concertation politique public-privé renforcée pour améliorer le climat d'affaires, instaurer des procédures simplifiées en vue de faciliter les activités commerciales et promouvoir le développement de marchés ouverts dans le pays Indicateur 2.a : Nombre de propositions de réforme élaborées/adoptées par le Gouvernement de façon participative qui offrent des solutions innovantes en matière de développement. Niveau de référence : 2 (2015); Niveau cible : 3 (2017); Source/fréquence : Décision du Gouvernement (rythme annuel).		
Indicateur : Écart entre hommes et femmes, en pourcentage, pour ce qui concerne le taux d'activité Niveau de référence : 13,5 % (2012 : 61,4 % chez les hommes, 47,9 % chez les femmes) Niveau cible : Réduction à 10 % (2020)	Rapport Doing Business de la Banque mondiale (rythme annuel) Institute of Forecasting and Macroeconomic Research (IFMR) IFMR; autres évaluations internationales			
Indicateur : Classement dans l'indice Doing Business de la Banque mondiale Niveau de référence : 141 (2014) Niveau cible : Dans les 50 premiers (2020)				

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<i>Indicateur</i> : Part des petites entreprises dans l'industrie et les exportations <i>Niveau de référence</i> : Industrie, 23 %; exportations, 18 % (2013) <i>Niveau cible</i> : Industrie, 35 %; exportations, 25 % (2020) <i>Indicateur</i> : Disparités des taux de pauvreté interrégionaux, mesurées par le rapport de la somme des quatre taux de pauvreté provinciaux les plus élevés sur celle des quatre plus faibles (y compris Tashkent) <i>Niveau de référence</i> : 2,99 (2012) <i>Niveau cible</i> : 2,2 (2020) <i>Indicateur</i> : Système opérationnel pour protéger les droits de tous les travailleurs migrants en place <i>Niveau de référence</i> : Non¹² (2014) <i>Niveau cible</i> : Oui, couvrant toutes les destinations (2020)	Réglementation gouvernementale www.lex.uz	<i>Indicateur 2.b</i> : Nombre de nouveaux mécanismes/nouvelles méthodes de prestation de services publics élaboré(e)s/institutionnalisés(e)s <i>Niveau de référence</i> : 0 (2014); <i>Niveau cible</i> : 3 (2017); <i>Source/fréquence</i> : my.gov.uz (2017) <i>Indicateur 2.c</i> : Disponibilité d'un mécanisme de transposition à l'échelle nationale de modèles d'affaires ouverts qui est mis au point/assumé par les partenaires nationaux ou leur est transféré <i>Niveau de référence</i> : Non (2014); <i>Niveau cible</i> : Oui (2017); <i>Source/fréquence</i> : Décision du Gouvernement/réglementation sur la transposition (2017) <i>Produit 3</i> : Approche intégrée, multisectorielle et à plusieurs niveaux établie pour atténuer les risques sur la sécurité humaine des collectivités touchées par la catastrophe de la mer d'Aral <i>Indicateur 3.a</i> : Disponibilité d'une stratégie/d'un plan d'action comprenant une cartographie socioéconomique et une analyse d'impact par sexe de la région de la mer d'Aral, sur la base d'indicateurs de sécurité humaine <i>Niveau de référence</i> : Non (2014); <i>Niveau cible</i> : Oui (2016); <i>Source/fréquence</i> : Décision du gouvernement (2016) <i>Indicateur 3.b</i> : Disponibilité d'un mécanisme de financement (fonds d'affectation spéciale pluripartenaires) pour la mise en place coordonnée d'initiatives en faveur de la sécurité humaine dans la région <i>Niveau de référence</i> : Non (2014); <i>Niveau cible</i> : fonds d'affectation spéciale pluripartenaires créé/pleinement opérationnel (2017); <i>Source/fréquence</i> : Mémoire d'accord avec le Gouvernement, décret portant création d'un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires <i>Produit 4</i> : Législateurs mieux qualifiés pour promouvoir les exportations/l'investissement étranger direct (IED) par l'intermédiaire d'avis consultatifs axés sur le développement humain		

¹² Le système actuel ne couvre pas les destinations les plus courantes (Fédération de Russie, Kazakhstan).

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<i>Indicateur 4.a</i> : Nombre de documents de politique commerciale comprenant des recommandations sur la mise en œuvre de la zone de libre-échange de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)/la Communauté d'États indépendants (CEI)/les autres accords relatifs au commerce soumis au Gouvernement <i>Niveau de référence</i> : 1 (2014); <i>Niveau cible</i> : 3 (2017); <i>Source/fréquence</i> : Décisions et politiques du Gouvernement, rapports sur les projets (rythme annuel) <i>Indicateur 4.b</i> : Nombre d'acteurs de la transformation de produits agricoles liés à des plates-formes d'échange régionales/internationales <i>Niveau de référence</i> : 0; <i>Niveau cible</i> : 6 (cumul, 2017); <i>Source/fréquence</i> : Données de suivi des projets (rythme annuel) <i>Produit 5</i> : Système opérationnel pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants promu. <i>Indicateur 5a</i> : Nombre d'études approfondies recensant les besoins/vulnérabilités des travailleurs migrants réalisées <i>Niveau de référence 6a</i> : 0 (2015); <i>Niveau cible</i> : Au moins une (2017); <i>Source/fréquence</i> : Publications conjointes Gouvernement/PNUD, rapports sur les projets (rythme annuel) <i>Indicateur 5b</i> : Nombre de programmes effectifs protégeant les droits/répondant aux besoins des travailleurs migrants <i>Niveau de référence</i> : 0 (2014); <i>Niveau cible</i> : 2 (2020); <i>Source/fréquence</i> : Résolution du Conseil des ministres, reportages dans les médias		

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
---	--	--	--	--

Priorité ou objectif du pays :

Promouvoir l'efficacité énergétique de l'économie par l'introduction de technologies modernes/le développement des énergies renouvelables

Promouvoir des mécanismes/instruments pour une exploitation efficace des ressources naturelles

Aider la population à s'adapter aux changements climatiques, notamment dans la région de la mer d'Aral

Améliorer le système d'alerte précoce et éliminer les conséquences des catastrophes naturelles/dues à l'homme

Résultat du PNUAD en liaison avec le PNUD – 6 : À l'horizon 2020, la population rurale bénéficie d'une gestion durable des ressources naturelles et d'une résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques.

Résultat du plan stratégique correspondant : 1

<i>Indicateur :</i> Pourcentage de la population rurale à faible revenu (hommes/femmes), en particulier dans les zones écologiquement vulnérables	Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud (rythme annuel), enquête auprès des ménages, rapports nationaux sur les conventions internationales consacrées à l'environnement, politiques du Gouvernement, commissions sur l'utilisation des pâturages	<i>Produit 1 :</i> Résilience climatique des collectivités agricoles/pastorales renforcée dans les zones d'Ouzbékistan qui sont particulièrement exposées aux inondations, notamment Karakalpakstan <i>Indicateur 1.a :</i> Nombre d'agriculteurs (hommes/femmes) privés adoptant des pratiques d'agriculture de conservation <i>Niveau de référence :</i> 0 (2014); <i>Niveau cible :</i> 40 000 (30 % de femmes, 2019); <i>Source/fréquence :</i> Suivi sur site (rythme semestriel) <i>Indicateur 1.b :</i> Nombre d'agriculteurs privés/membres de collectivités pastorales (hommes/femmes) appliquant des mesures d'adaptation au paysage par l'intermédiaire de programmes d'emploi locaux <i>Niveau de référence :</i> 0 (2014); <i>Niveau cible :</i> 20 000 (50 % de femmes, 2019); <i>Source/fréquence :</i> Suivi sur site (rythme semestriel) <i>Produit 2 :</i> Approvisionnement en eau/efficacité de la gestion des ressources en eau amélioré(e) au niveau du pays/des bassins/des exploitations agricoles. <i>Indicateur 2.a :</i> Plans de gestion intégrée des ressources en eau (comportant une stratégie de prise en compte de la problématique hommes-femmes) exécutés conformément au nouveau code sur l'eau <i>Niveau de référence :</i> Des plans ont été adoptés au titre du code sur l'eau/de la gestion intégrée des ressources en eau (2014); <i>Niveau cible :</i> Plans adoptés/exécutés au titre du code sur l'eau/de la gestion intégrée des ressources en eau (2018); <i>Source/fréquence :</i> Résolution du Gouvernement (2018).	Ministère de l'économie; Ministère des finances; Ministère de l'agriculture et des ressources hydriques; Commission nationale de la protection de la nature; géodésie; Commission nationale de la cartographie et du cadastre; Uzhydromet; Uzkomunxizmat; Uzbekenergo; Uzbekneftgaz; khokimiyats; makhallas; Conseil des agriculteurs; Mouvement écologique de l'Ouzbékistan; organisations non gouvernementales; Union européenne; BasD; Global Conservation Fund; Fonds pour l'environnement mondial; Agence allemande de la coopération internationale; Organismes des Nations Unies	Ressources ordinaires : 1,1 million Autres ressources : 39,9 million
<i>Niveau de référence :</i> 17,3 % (2014) <i>Niveau cible :</i> 15 % (2020)				
<i>Indicateur :</i> Pourcentage total des terres couvertes par le réseau des zones protégées.				
<i>Niveau de référence :</i> 6 % (2014) <i>Niveau cible :</i> 17 % (2020)				
<i>Indicateur :</i> Efficacité de l'utilisation de l'eau par hectare de terre irriguée				
<i>Niveau de référence :</i> 12 500 m ³ /an par hectare (2014) <i>Niveau cible :</i> 10 000 m ³ /an par hectare (2020)				
<i>Indicateur :</i> Pourcentage de terres irriguées et non irriguées dégradées				
<i>Niveau de référence :</i> 50 % des terres irriguées, 30 % des terres non irriguées (2014) <i>Niveau cible :</i> 40 % (10 % des terres dégradées remis en état), 25 % (5 % des terres non irriguées dégradées remis en état), (2020)				

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<i>Indicateur</i> : Disponibilité d'un mécanisme efficace de mise en œuvre de politiques/lois tenant compte des changements climatiques/de l'exploitation durable des ressources naturelles <i>Niveau de référence</i> : Non (2014) <i>Niveau cible</i> : Oui (2020)		<i>Indicateur 2.b</i> : Consommation d'eau par hectare de terre cultivée en utilisant des mécanismes améliorés/des technologies novatrices <i>Niveau de référence</i> : 12 000 m³ (2014); <i>Niveau cible</i> : 10 000 m³ (2018); <i>Source/fréquence</i> : Suivi sur site, rapports (rythme semestriel) <i>Produit 3</i> : Gestion durable des ressources naturelles/des forêts encouragée dans les zones qui ont une importance essentielle pour le maintien d'une biodiversité riche à l'échelle mondiale		
<i>Indicateur</i> : Pourcentage des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique total <i>Niveau de référence</i> : 1,2 % (2014) <i>Niveau cible</i> : 3-4 % (2020)		<i>Indicateur 3.a</i> : Nombre de zones protégées comprenant des zones tampons surveillées où l'exploitation des forêts/la gestion des pâtures estivales se font en harmonie avec les priorités écologiques <i>Niveau de référence</i> : 0 (2014); <i>Niveau cible</i> : 4 (2020); <i>Source/fréquence</i> : Résolution du Gouvernement, rapports de la Commission nationale de protection de la nature (rythme annuel)		
<i>Indicateur</i> : Pourcentage de collectivités rurales situées dans des zones particulièrement exposées aux catastrophes qui sont en mesure de mener des activités préventives de réduction des risques de catastrophe [y compris au moyen des technologies modernes de l'information et de la communication (TIC)], conformément au Cadre d'action de Hyogo et au cadre post-Hyogo <i>Niveau de référence</i> : 60 % (2014) <i>Niveau cible</i> : 90 % (2020)		<i>Indicateur 3.b</i> : Normes internationales adoptées pour le suivi, la recherche et la répression dans le cadre de la conservation du léopard des neiges <i>Niveau de référence</i> : Non (2014); <i>Niveau cible</i> : Oui (2020); <i>Source/fréquence</i> : Résolution du Gouvernement, rapports de la Commission nationale de protection de la nature (rythme annuel) <i>Produit 4</i> : Gestion intégrée des parcours naturels/forêts encouragée pour réduire la pression exercée sur les ressources naturelles par les utilisations concurrentes des terres et bien-être socioéconomique des collectivités rurales amélioré		
		<i>Indicateur 4.a</i> : Hectares de pâturages/forêt/terres arables pluviales dans deux districts cibles sous gestion améliorée <i>Niveau de référence</i> : 0 (2014); <i>Niveau cible</i> : 1 000 hectares de forêt; 6 000 hectares de pâturages; 2 000 hectares de terres pluviales (2018); <i>Source/fréquence</i> : Rapports d'évaluation des projets.		

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<i>Indicateur 4.b</i> : Une législation sur les pâturages/des régimes fonciers permettent une utilisation plus rationnelle des pâturages et reconnaissent pleinement les usagers domestiques/privés des pâturages <i>Niveau de référence</i> : Aucune législation spécifique (2014); <i>Niveau cible</i> : Élaboration d'une loi sur les pâturages/révision du code foncier achevée (2018); <i>Source/fréquence</i> : Résolution du Gouvernement (2018) <i>Produit 5</i> : Une politique/une réglementation/des produits financiers (prêts verts) sont en place pour permettre une intensification de la construction de logements/établissements humains à faible émission de carbone <i>Indicateur 5.a</i> : Nombre de normes minimales de rendement énergétique adoptées à l'échelle nationale pour les logements ruraux <i>Niveau de référence</i> : 1; <i>Niveau cible</i> : 3; <i>Source/fréquence</i> : Rapports de la Commission nationale de l'architecture et de la construction (rythme : tous les cinq ans) (2017) <i>Indicateur 5.b</i> : Pourcentage de propriétaires immobiliers ruraux qui investissent dans des maisons équipées de technologies à faible émission de carbone <i>Niveau de référence</i> : 0; <i>Niveau cible</i> : 5; <i>Source/fréquence</i> : Rapports du programme pour le logement rural (2019) <i>Produit 6</i> : Sensibilisation et capacités de la population/des acteurs intéressés en matière de préparation/prévention/atténuation/intervention tenant compte de la problématique hommes-femmes face aux catastrophes naturelles/dues à l'homme en Ouzbékistan améliorées. <i>Indicateur 6.a</i> : Intégration de dispositions du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe dans le système national pertinent <i>Niveau de référence</i> : Non; <i>Niveau cible</i> : Oui, objectifs nationaux définis/adoptés/en cours de mise en œuvre (2020); <i>Source/fréquence</i> : Décision du Gouvernement, minutes de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (2017)		

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<i>Indicateur 6.b</i> : Pourcentage des communautés situées dans des zones particulièrement exposées aux catastrophes qui utilisent les outils TIC modernes pour se préparer aux catastrophes/atténuer leurs effets en tenant compte de la problématique hommes-femmes <i>Niveau de référence</i> : 60 % (2014); <i>Niveau cible</i> : 90 % (2020); <i>Source/fréquence</i> : Rapports du Gouvernement, suivi sur site (2018)		

Priorité ou objectif du pays :

Démocratisation de l'administration publique

Réforme de l'information et garantie de la liberté de parole/d'information

Formation/développement des institutions de la société civile

Approfondissement de la réforme pour des marchés démocratiques/de la libéralisation de l'économie

Résultat du PNUAD en liaison avec le PNUD – 7 : À l'horizon 2020, la qualité de l'administration publique est améliorée de manière à assurer l'accès équitable de tous à des services publics de qualité.

Résultat du plan stratégique correspondant : 3

<i>Indicateur</i> : Disponibilité de capacités institutionnelles au niveau du gouvernement central pour la cohérence des politiques/la planification/la gestion des ressources/la coordination opérationnelle (plans d'action) aux fins d'une meilleure fourniture des services publics <i>Niveau de référence</i> : Disponibilité limitée (2014) <i>Niveau cible</i> : Oui (2020) <i>Indicateur</i> : Disponibilité d'un système national unifié de fonction publique (système fondé sur le mérite pour les nominations/promotions/évaluations professionnelles) dans l'intérêt de la population <i>Niveau de référence</i> : Lacunes en matière de sélection/de recrutement/de promotion (2014) <i>Niveau cible</i> : Système professionnel/de recrutement transparent/de promotion des fonctionnaires établi (2020)	Indice de perception de la corruption (rythme annuel); indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale (rythme annuel); décisions du Gouvernement Statistiques gouvernementales (my.gov.uz); étude/indicateurs des Nations Unies sur l'administration en ligne; observations finales du Comité des droits de l'enfant; examen périodique universel; Ministère du travail et de la sécurité sociale (rythme annuel)	<i>Produit 1</i> : Capacités institutionnelles de planification stratégique intégrée renforcées <i>Indicateur 1.a</i> : Disponibilité de plans d'action pour la cohérence des politiques, la planification, la gestion des ressources et la coordination opérationnelle aux fins d'une fourniture de services équitables <i>Niveau de référence</i> : Non. Le système actuel de gestion du secteur public suit une approche sectorielle de la fourniture de services qui fait obstacle aux réformes visant à garantir l'accès à des services publics de qualité; <i>Niveau cible</i> : Oui <i>Produit 2</i> : Gouvernance locale et participation des femmes renforcées aux niveaux des régions/districts <i>Indicateur 2.a</i> : Nouvelle édition de la loi sur la gouvernance locale pour revoir le mandat de l'administration locale concernant une meilleure fourniture des services publics et la promotion de la participation des femmes (quota, réserve, formations) <i>Niveau de référence</i> : Loi sur la gouvernance locale dépassée (2014); <i>Niveau cible</i> : Nouvelle édition de la loi présentée (2016); <i>Source/fréquence</i> : www.lex.uz	Conseil des ministres; Ministère de l'économie; Ministère des finances; Ministère de la justice; Ministère du travail et de la protection sociale de la population; enseignement supérieur et secondaire spécialisé; éducation; éducation publique; développement des technologies de l'information et des communications; Bureau du Procureur; Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud; Commission nationale des impôts;	Ressources ordinaires : 3,9 millions de dollars Autres ressources : 5,6 millions de dollars
--	---	--	--	---

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<i>Indicateur</i> : Classement de l'Ouzbékistan dans l'indice des Nations Unies sur le développement de l'administration en ligne <i>Niveau de référence</i> : 100^e (2014) <i>Niveau cible</i> : 80^e (2020) <i>Indicateur</i> : Mesure dans laquelle les institutions publiques fournissent/utilisent/évaluent des données de qualité au service de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits <i>Niveau de référence</i> : La rareté des données de qualité (vérifiables/recoupées) reste un problème/ne renseigne pas nécessairement le cycle des politiques (2014). <i>Niveau cible</i> : Données de qualité fournies/utilisées/évaluées au service de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits dans une large mesure (2020) <i>Indicateur</i> : Mesures dans laquelle les données sont accessibles, y compris par l'intermédiaire d'un mécanisme national de gouvernement ouvert/données ouvertes, et utilisées par les médias/organisations de la société civile pour permettre à l'opinion publique d'exercer un contrôle <i>Niveau de référence</i> : Données rares; mécanisme de données ouvertes partiellement reflété dans la législation (2014) <i>Niveau cible</i> : Données accessibles/utilisées dans une large mesure (2020)	Rapport d'étape national annuel sur la prise en charge mondiale du sida; Centre républicain pour le sida (rythme annuel)	<i>Indicateur 2.b</i> : Nombre de femmes, dirigeantes potentielles, dans tout l'Ouzbékistan, qui bénéficient d'un programme de formation à plusieurs niveaux sur la participation politique, les fonctions de direction et les compétences de gestion <i>Niveau de référence</i> : 0; <i>Niveau cible</i> : 1 000 <i>Indicateur 2.c</i> : Disponibilité de stratégies de développement local pluridisciplinaire pour les villes (adoptées en consultation avec les organisations de la société civile/le secteur privé/les citoyens) <i>Niveau de référence</i> : Non (2014); <i>Niveau cible</i> : Oui (2016); <i>Source/fréquence</i> : Décision du Gouvernement (rythme annuel) <i>Produit 3</i> : Les politiques publiques/processus d'élaboration de nouvelles lois reflètent les normes internationales. <i>Indicateur 3.a</i> : Nombre de projets de loi/lois examiné(e)s en appliquant l'expertise anticorruption et en réalisant une évaluation de l'impact réglementaire <i>Niveau de référence</i> : 0 (2014); <i>Niveau cible</i> : 3 (2016); <i>Source/fréquence</i> : Décision du Gouvernement (rythme annuel) <i>Indicateur 3.b</i> : Nombre de projets de loi et de réglementation élaborés/examinés en appliquant des outils d'élaboration fondée sur la connaissance des faits <i>Niveau de référence</i> : 0 (2014); <i>Niveau cible</i> : 2 (2016); <i>Source/fréquence</i> : Décision du Gouvernement (rythme annuel) <i>Produit 4</i> : Système de protection sociale/services sociaux/prestation sociales améliorés pour les personnes handicapées et les personnes âgées qui vivent seules <i>Indicateur 4.a</i> : Disponibilité de normes de résultats/de prestation pour les services sociaux <i>Niveau de référence</i> : Non (2014); <i>Niveau cible</i> : Oui (2016); <i>Source/fréquence</i> : www.lex.uz (rythme annuel)	Académie de l'administration publique; Centre des journalistes; <i>khokimiyats</i> régionaux/de district; Commission des femmes de l'Ouzbékistan; Association nationale des organisations non gouvernementales et organismes à but non lucratif d'Ouzbékistan; organisations de personnes handicapées; FNUAP, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<i>Indicateur (résultat 2 du PNUAD) : Disponibilité d'un système d'assistance sociale aux personnes âgées/personnes handicapées basé sur une approche au cas par cas, y compris un mécanisme de surveillance</i> <i>Niveau de référence : Disponibilité limitée (2014)</i> <i>Niveau cible : Oui (2020)</i> <i>Indicateur (Résultat 4 du PNUAD) : Pourcentage de segments choisis de la population qui sont les plus en danger, dont : a) les consommateurs de drogues injectables; b) les personnes qui se livrent à des activités sexuelles non protégées à haut risque</i> <i>Niveau de référence : consommateurs de drogues injectables, 7,3 %; travailleurs du sexe : 2,1 % (2014)</i> <i>Niveau cible : consommateurs de drogues injectables, 3,6 % (2020); travailleurs du sexe : 1 % (2020)</i>		<i>Indicateur 4.b : Organisations de la société civile, y compris les groupes et organisations de femmes, engagées dans le suivi de la qualité de la fourniture de services sociaux/qualité des moyens de réhabilitation et de pose de prothèses</i> <i>Niveau de référence : Non (2014); Niveau cible : Oui, par l'entremise d'un mécanisme de retour d'information (2016); Source/fréquence : Rapports sur les débats (rythme annuel)</i> <i>Produit 5 : Gouvernance améliorée/fourniture de services publics axés sur les citoyens efficace, commode et plus réactive par la promotion de l'administration en ligne</i> <i>Indicateur 5.a : Classement de l'Ouzbékistan dans l'indice des Nations Unies sur le développement de l'administration en ligne</i> <i>Niveau de référence : 100° en 2014; Niveau cible : 80° en 2020</i> <i>Indicateur 5.b : Disponibilité de données gouvernementales ouvertes et de données de l'administration en ligne sur les projets de loi</i> <i>Niveau de référence : Non (2014); Niveau cible : Oui (2016); Source/fréquence : www.lex.uz</i> <i>Produit 6 : Gestion plus transparente/responsable/efficace des finances publiques pour remédier aux vulnérabilités/inégalités entre régions encouragée</i> <i>Indicateur 6.a : Disponibilité d'une étude consacrée à l'impact des dépenses du Gouvernement sur l'atténuation des vulnérabilités/inégalités (y compris les inégalités entre les sexes)</i> <i>Niveau de référence : Non (2014); Niveau cible : Oui (2020); Source/fréquence : Publications du Gouvernement/du PNUD, rapports sur les projets (rythme annuel)</i> <i>Indicateur 6.b : Nombre d'institutions publiques appliquant les principes de la budgétisation axée sur les programmes/budgétisation à moyen terme</i> <i>Niveau de référence : 2; Niveau cible : Au moins 5 (2020); Source/fréquence : Résolution du Conseil des ministres</i>		

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
---	--	--	--	--

Priorité ou objectif du pays : Réforme du système juridico-judiciaire

Résultat du PNUAD en liaison avec le PNUD – 8 : Les réformes juridico-judiciaires garantissent plus avant une protection forte des droits, libertés et intérêts légitimes des citoyens.

Résultat du plan stratégique correspondant : 2

<i>Indicateur :</i> Mesure dans laquelle la transparence de l'administration des tribunaux/l'indépendance de la justice est renforcée et accroît la confiance du public dans les juridictions <i>Niveau de référence :</i> Les mécanismes juridiques/politiques actuels présentent des lacunes en termes d'administration des tribunaux/de confiance du public dans les juridictions/d'indépendance de la justice (2014). <i>Niveau cible :</i> Pleinement renforcée (2020)	Indice mondial de la justice (rythme annuel), régime judiciaire; amendements aux codes de procédure; décisions de l'assemblée plénière de la Cour suprême et des juridictions économiques supérieures; rapports nationaux sur les droits de l'homme	<i>Produit 1 :</i> Justice civile administrée avec un plus haut degré de confiance du public/de professionnalisme judiciaire/de rationalisation de l'administration des tribunaux <i>Indicateur 1.a :</i> Disponibilité d'un mécanisme de recherche pour enquêter sur le niveau de satisfaction du public (ventilé par sexe) quant aux activités des juridictions (2014) <i>Niveau de référence :</i> Non; <i>Niveau cible :</i> Mécanisme créé/enquête réalisée (2017); <i>Source/fréquence :</i> Résultats de l'enquête, décision de la Cour suprême (2017) <i>Indicateur 1.b :</i> Disponibilité d'un cadre méthodologique pour appliquer les conventions internationales dans les juridictions <i>Niveau de référence :</i> Non; <i>Niveau cible :</i> Projet élaboré/présenté (2016); <i>Source/fréquence :</i> Décision de la Cour suprême (2016) <i>Produit 2 :</i> Capacités des institutions de protection des droits de l'homme renforcées (suite donnée à l'examen périodique universel) <i>Indicateur 2.a :</i> Pourcentage des recommandations issues de l'examen périodique universel mises en œuvre dans le cadre du plan d'action national à la faveur d'un processus transparent et participatif <i>Niveau de référence :</i> 0 (2014); <i>Niveau cible :</i> 115 (2020); <i>Source/fréquence :</i> Rapports d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action (rythme annuel) <i>Indicateur 2.b :</i> Classement dans le sous-indice consacré à l'exécution des contrats de l'indice Doing Business de la Banque mondiale <i>Niveau de référence :</i> 28 ¹⁴ (2014); <i>Niveau cible :</i> 20 (2020); <i>Source/fréquence :</i> Rapport Doing Business	Conseil des ministres; Cour suprême; juridictions économiques supérieures; cours constitutionnelles; Parlement; Ministère de la justice; Ministère des finances; Ministère de l'intérieur; Ministère des affaires étrangères; Centre national des droits de l'homme; Médiateur; NANNOUZ; WCU; FNUAP; ONU-Femmes	Ressources ordinaires : 3,3 millions de dollars Autres ressources : 9,2 millions de dollars
<i>Indicateur :</i> Nombre de recommandations issues de l'examen périodique universel (deuxième cycle) mises en œuvre au moyen de procédures transparentes/participatives <i>Niveau de référence :</i> 0 (2014) <i>Niveau cible :</i> 115 (2020)				
<i>Indicateur :</i> Pourcentage de lois élaborées ¹³ en exploitant un mécanisme véritable de consultations préalables (évaluation de l'impact/conformité avec les obligations internationales/déréglementation/examen anticorruption) <i>Niveau de référence :</i> 0 % (2014) <i>Niveau cible :</i> 75 % (2020)				

¹³ Par élaborées, on entend rédigées/adoptées.

¹⁴ <http://www.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/uzbekistan/>

<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
---	--	--	--	--

Produit 3 :

Parlement en mesure d'adopter une législation de grande qualité qui tienne compte des contributions des citoyens/des normes internationales

Indicateur 3.a : Disponibilité d'un mécanisme de retour d'information pour consulter les électeurs sur les projets de loi

Niveau de référence : Les consultations publiques ne sont pas systématiques (2014); *Niveau cible :* Les sites Web des deux chambres permettent des débats publics (2016).

Indicateur 3.b : Disponibilité d'un cadre institutionnel/juridique du Parlement pour encourager les membres de celui-ci à faire un usage utile de leur autorité en matière de contrôle budgétaire

Niveau de référence : Le cadre juridique a besoin d'être révisé, le contrôle des dépenses budgétaires est faible (2014). *Niveau cible :* Oui (2020)

Indicateur 3.c : Mesure dans laquelle le Parlement joue un rôle dans la coordination de la réalisation des objectifs de développement durable

Niveau de référence : Le Parlement ne participe pas au suivi des programmes de développement; *Niveau cible :* Le Parlement tient des examens annuels sur les progrès accomplis et formule des recommandations à l'attention du Gouvernement.